



Caisses populaires

Des femmes en grève

Déjà 6 mois de grève pour les quelque 325 employé-e-s (en grosse majorité des femmes) d'une vingtaine de caisses populaires et toujours aucun espoir sérieux de règlement à l'horizon. Tandis que guichets automatiques et systèmes inter caisses fonctionnent sans répit, le conflit s'enlise dans l'indifférence générale.

Pour les grévistes cependant, il s'agit de 6 mois qui commencent à peser lourd sur le budget comme sur le moral. Il fait de plus en plus froid sur la ligne de piquetage. «Mais, disent-elles, nous sommes allées trop loin pour reculer maintenant.»

Ce qu'il faut comprendre d'abord, c'est que le Mouvement Desjardins se divise en 10 Fédérations de caisses populaires et 1 Fédération d'économie, toutes regroupées sous la bannière de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins. Les caisses populaires en grève font

partie de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'ouest du Québec (FMO) qui compte en tout 334 caisses. Le tiers d'entre elles environ sont syndiquées: au moins 70 caisses, dont celles en grève, font partie du Syndicat des employés professionnels et de bureau, section locale 57 de la FTQ, tandis que la CSN surtout, et la CSD se partagent le reste des caisses. En principe donc, dans une structure ainsi décentralisée, chaque caisse est autonome et fonctionne comme une PME.

Ce que réclame le syndicat? La reconnaissance de l'ancienneté en cas de déplacement et d'affectations temporaires, un an de sécurité d'emploi après la mise en opération des changements technologiques (on dit que près du tiers des employé-e-s seront affecté-e-s au cours de la prochaine décennie), 15 semaines de congé de maternité, la parité salariale entre travailleurs et travailleuses à temps partiel et ceux et celles à

temps plein, le gel salarial d'une année, compensé par un montant forfaitaire de 5 % et des hausses de 5 % et de 4 % pour les 2 dernières années du contrat.

Du côté de la Fédération, on invoque le principe de l'autonomie des caisses et on ne parle que de recommandations de certaines politiques d'ensemble: élimination des échelons salariaux, gel des salaires pendant 12 à 20 mois, augmentation d'environ 4 % pour ceux et celles qui ne sont pas au maximum de l'échelle (6 ans de service) et une plus grande mobilité de la main-d'oeuvre. Selon la Fédération, les conventions collectives actuellement renouvelables représentent une différence de l'ordre de 15 % avec les échelles appliquées aux employé-e-s non syndiqué-e-s et dépassent d'au moins 5 % les tarifs en usage dans les autres banques. Mais surtout, les caisses en grève font partie de celles qui n'ont pas eu à subir les décrets de 1982. En pleine

crise économique, ces employé-e-s, comme le prévoient leurs conventions collectives, ont connu des hausses salariales de 10 à 15 %.

La réponse des syndiqué-e-s: ils veulent bien accepter une diminution de l'écart entre syndiqué-e-s et non-syndiqué-e-s mais, selon eux, rien ne justifie cependant ces offres piteuses.

Le Mouvement Desjardins, avec ses 1 400 caisses, possède aujourd'hui un actif de plus de 20 milliards de dollars et des profits de 180 millions de dollars en 1984. Pour une semaine de 35 heures, le salaire moyen d'un-e employé-e syndiqué-e, en majorité des caissières, est d'environ 370 \$. Il varie cependant d'une caisse à l'autre. À la caisse populaire Sainte-Bernadette, accréditée l'année dernière, il s'agit d'un premier contrat de travail. Depuis juin, les négociations sont au point mort. «Sur le plan salarial, nous avons 24 % de rattrapage à aller chercher», dit Johanne Champagne, secrétaire depuis 9 ans. Ainsi, Dolorès Doucet, caissière depuis 7 ans, a atteint le maximum de son échelon et gagne en salaire brut 316 \$ par semaine, tandis que Sylvie Giroux, caissière depuis 5 ans, gagne un salaire hebdomadaire brut de 277 \$. Du côté des conditions de travail, c'est l'arbitraire total: pas d'affichage de poste, pas de congé de maternité et une feuille où la conduite de chaque fille est notée, «que ce soit le nombre de fois qu'une fille se rend aux toilettes, l'habillement ou encore le fait qu'une autre parle trop fort».

«Il faudrait se débarrasser aussi du mythe du salaire d'appoint pour les femmes», dit Mireille Martel, du Comité de coordination de la grève et employée de la caisse Sainte-Bernadette. «Moi, je suis chef de famille et même avec le 100 \$ par semaine que l'on reçoit du fonds de grève du syndicat, la situation est dramatique financièrement. Même au syndicat, il faut se battre contre ces préjugés.» D'ailleurs, une enquête de la FTQ réalisée auprès des caisses syndiquées du local 57, (qui regroupe, rappelons-le, environ 70 des 115 caisses syndiquées de la FMO), indiquerait que 90 % des employé-e-s de ces caisses se sont syndiqué-e-s pour des raisons autres que salariales: accumulation des problèmes ou mauvaises relations de travail (23 %), favoritisme (17,5 %), intimidation ou harcèlement (15 %), pertes des droits acquis (9 %), temps supplémentaire (9 %) et sécurité d'emploi (9 %).

Finalement, si le conflit perdure, c'est avant tout parce que, de part et d'autre, on s'affronte sur des principes. Du point de vue syndical, la Fédération tente de freiner la syndicalisation, même si elle se réfugie derrière la soi-disant autonomie des caisses. De plus en plus de caisses se syndiquent (13 nouvelles accréditations cette année). Le syndicat soutient que la Fédération veut enrayer cette progression. Nivelement par le bas, blocage volontaire des négociations et offres avantageuses aux non-syndiqué-e-s, voilà les moyens qu'elle



prend pour y parvenir. La Fédération, elle, accuse le local 57 de vouloir mettre en place une formule de négociation multipatronale, c'est-à-dire commune pour toutes les caisses, ce qui, d'après elle, va à l'encontre du principe de l'autonomie des caisses du Mouvement Desjardins. Guy Bernier parle plutôt d'assouplissement des conventions collectives et de règlements locaux afin de tenir compte des particularités de chaque caisse. «Un peu comme un contrat de mariage», précise-t-il.

Le 30 octobre dernier, une quinzaine de grévistes ont occupé le «40^e», le bureau du président de la FMO. «Nous avons voulu l'assurer, dit l'une des grévistes, que nous n'avions pas l'intention de remettre en cau-

se le principe de l'autonomie des caisses et que, contrairement à ce qu'il affirme, nous ne sommes pas manipulées par l'établissement syndical.»

«De toute façon, affirme France Allard, caissière à l'UQAM et membre du comité de coordination de la grève, c'est bien beau l'autonomie, mais ça fonctionne seulement si ça fait l'affaire de la Fédération. On en a vu des exemples à l'UQAM et à Radio-Canada.»

À l'UQAM, au moment où le conseil d'administration devait déposer une proposition de règlement, la Fédération a suspendu les pouvoirs de ce conseil. À Radio-Canada, selon le syndicat, elle a trouvé le moyen d'interdire une assemblée générale des sociétaires où l'on devait, en quelque sorte, sommer le comité patronal de trouver une solution à défaut de quoi on élirait un nouveau comité pour négocier.

La Fédération ne cache d'ailleurs pas son intervention dans le dossier de l'UQAM. «Cette caisse, rétorque Réjean Dufault, responsable des relations professionnelles à la FMO, ne survivait que grâce au fonds de sécurité général. Elle doit toujours 1 million de dollars. Ce sont les autres caisses qui la faisaient vivre et pourtant, elle était prête à offrir à ses employé-e-s davantage que partout ailleurs dans les autres caisses.»

Quant à l'enjeu de la négociation multipatronale, l'exécutif syndical ne dissimule pas non plus ses intentions. «À long terme, nous la souhaitons mais les règles du jeu, pour le moment, ne sont pas celles-là, explique Jacques Letendre, coordonnateur syndical de la négociation. Notre préoccupation première pour le moment: régler le conflit. Les syndiqué-e-s décideront plus tard si les structures syndicales doivent être réexaminées.»

CHANTAL LAVIGNE

La voici!

La Banque de Chercheuses de l'ICREF

C'est un service informatisé de curriculum vitae de chercheuses féministes qui, dans divers domaines, travaillent à l'amélioration de la condition des femmes au Canada.

INSCRIVEZ-VOUS!

ICREF
Institut canadien de recherches sur les femmes
151 Slater, Suite 408
Ottawa, Ontario K1P 5H3
(613) 563 0661